



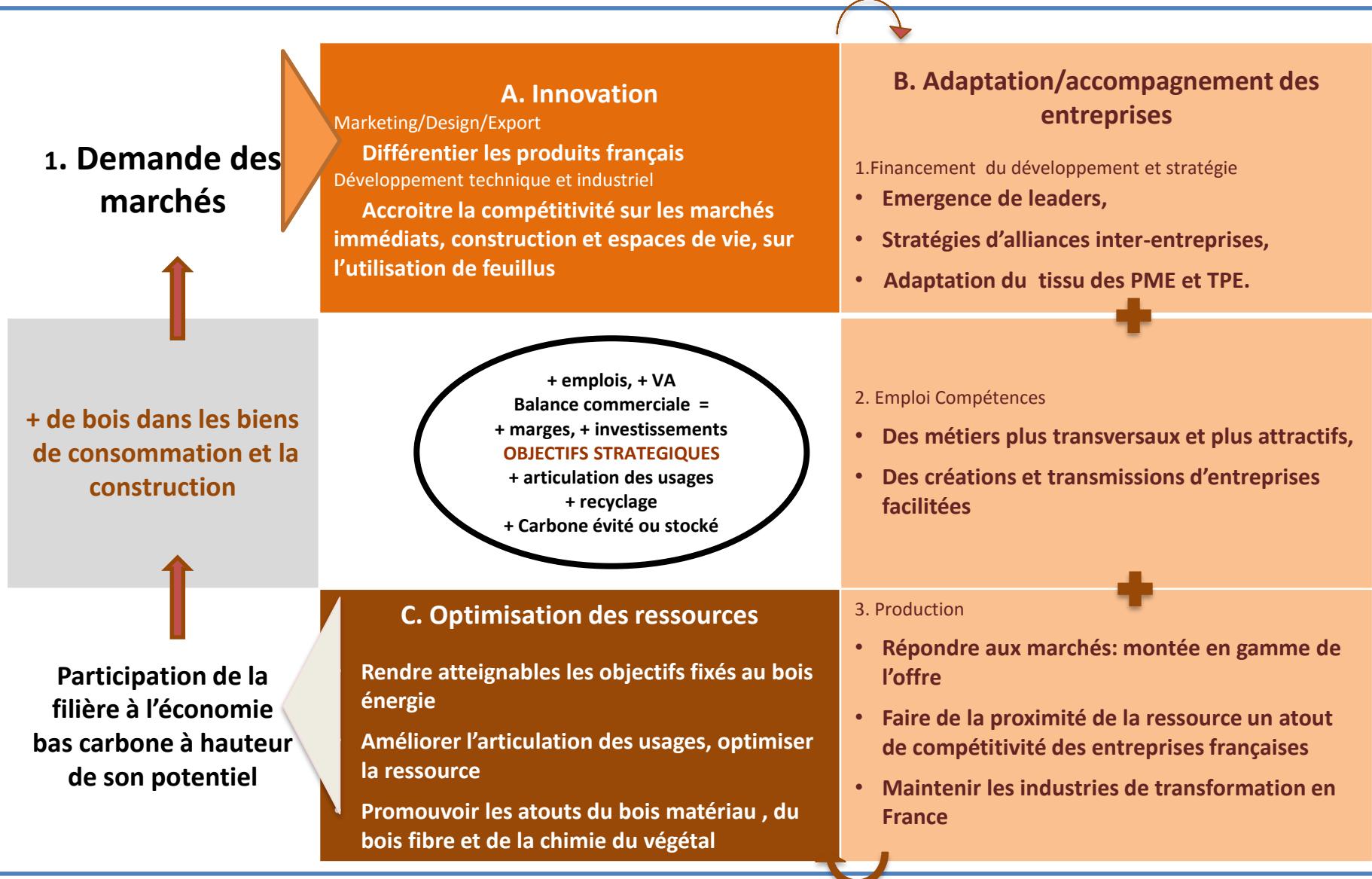
Université d'été de France Bois Régions

**Point d'information Comité
Stratégique de Filière Bois**

Tulle

2 septembre 2016

Logique des actions du contrat stratégique de filière / avec mise en œuvre adaptée en région (CRFB)





Principales actualités du CSF Bois et des Defis

Défi 1 : Créer des outils de pilotage stratégique (1/2)

- Le lancement d'une plateforme numérique de veille économique mutualisée constitue une action principale du 1^r axe de travail du contrat de filière dédié à la mise en place d'outils de pilotage stratégique. L'opérateur choisi est le consortium FCBA – IPEA – S Lochu consultant.
- Le comité directeur de la VEM a fait le 25 mai un premier bilan des travaux.
- FBF, FBIE, CODIFAB associés à FBR ont décidé de l'organisation d'un séminaire d'information des OP le 28 septembre prochain afin d'approfondir le travail collaboratif d'intégration des données statistiques dans le tableau de données économiques d'ensemble de la filière.
- C'est pour nous l'occasion de vous demander de faire passer auprès des entreprises régionales de répondre aux questionnaires afin d'obtenir rapidement des informations et statistiques fiables nécessaires aux bonnes décisions stratégiques de demain.



Actualités du CSF Bois :

Défi 1 : Créer des outils de pilotage stratégique (2/2)

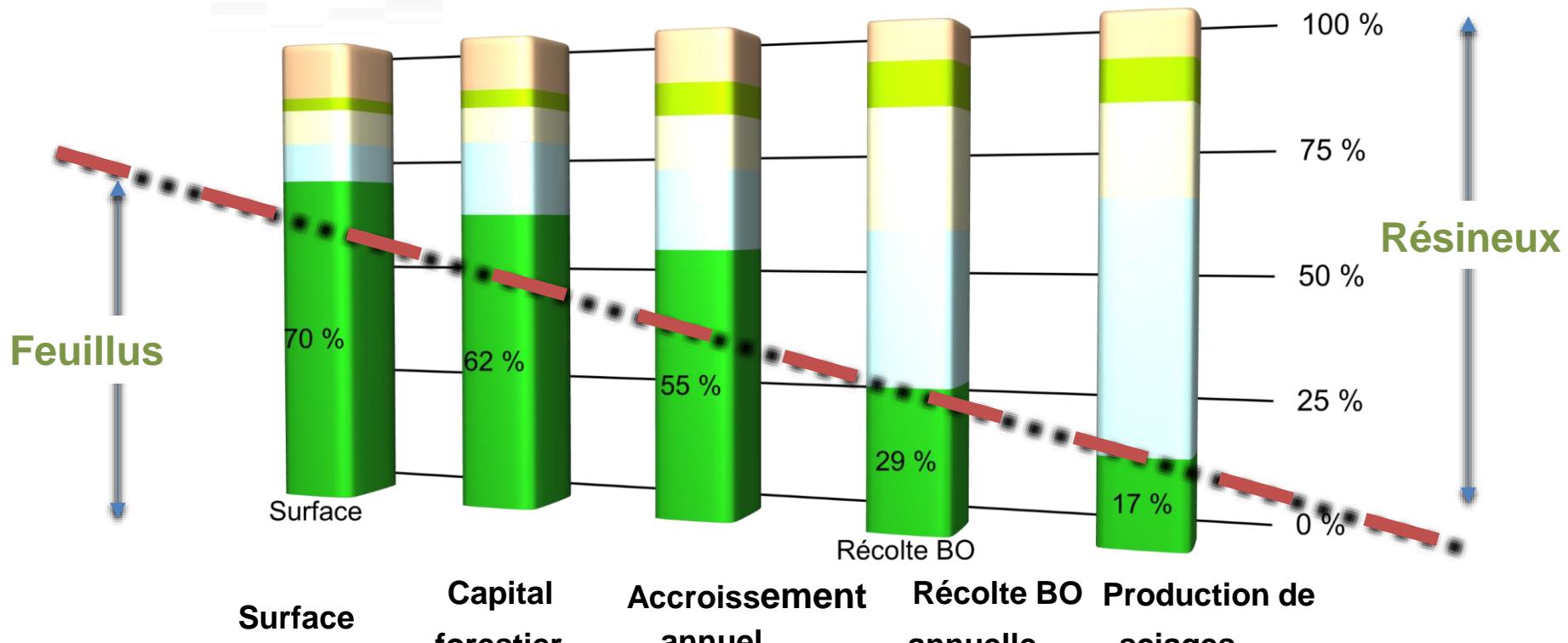
La filière, professionnels et administrations, manquent actuellement d'information et de prospective sur les marchés de demain.

- Définition du cahier des charges, puis lancement, de l'étude prospective des « marché finaux » pour tous les usages du bois dans la construction-rénovation-aménagement (selon décision à survenir partenaires professionnels de la VEM, l'accord Etat étant acquis pour co-financement par l'ADEME).

Référence: courrier des 4 ministres du 30 juin confirmant leur soutien à la stratégie « globale » interministérielle et interprofessionnelle sur cet axe prioritaire: « développer la filière bois en répondant aux marchés notamment celui de la construction, et en valorisant la ressource française »



La meilleure adéquation du capital forestier et de la demande finale de produits bois d'œuvre : une problématique nationale majeure !



Source FNB, FCBA
(Monchaux, 2014)

Périmètre concerné : construction neuve + rénovation + extensions + surélévation + aménagements intérieurs et extérieurs

Les cinq principaux segments de la construction bois:

Maisons individuelles



Logements collectifs (<R+2)



Bâtiments agricoles et industriels



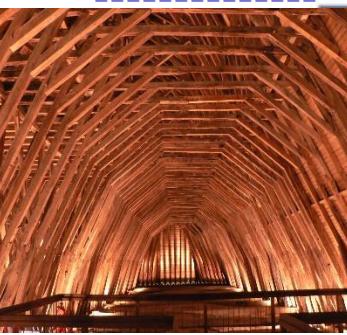
Immeubles (<R+7) / Tertiaire & logements



Immeuble de grande hauteur (IGH), (< R+30)



Charpente



Ossature bois



Bois massif lamellé collé



Bois massif lamellé croisé (CLT)



Technique du treillis



Principales applications constructives »

- Ossature, poteaux-poutre, toiture

- Poteaux, poutres, madriers, charpentes, bardage

- Murs structurels, planchers, toitures, cages d'ascenseurs, escaliers
- Adapté aux surélévations/ extensions

- Murs structurels, murs rideaux (sur structure porteuse béton, métal ou bois), planchers et panneaux de toiture

**Accentuer l'ingénierie pour valoriser les bois
... tout en augmentant l'offre du « produit en
France »**



**Structure Lamellé-Collé :
Simonin Frères
Montlebon, Franche-Comté**

Valoriser toute la gamme des propriétés du bois, approvisionner les marchés de masse & de niche



comme matériau de construction :
massif, reconstitué et fibres



comme emballage...



- + 1m³ de
bois dans la construction
- 1,8 m³ de bois Industrie
 - 1,5 m³ de bois Energie
 - 0,3 m³ autres usages

Défi 2 : Accompagner les entreprises (1/3)

Institutions régionales : enjeu sur le fonctionnement des « Commissions régionales de la forêt et du bois », chargées par le Code Forestier :

- 1° d'élaborer le *programme régional de la forêt et du bois*,
- 2° d'élaborer s'il y a lieu un *contrat de la filière bois au niveau régional*,
- 3° d'identifier les besoins et les contraintes de la filière de la forêt et du bois dans l'objectif de faciliter l'*approvisionnement* en bois des industries ;
- 4° d'adapter et de mettre en œuvre les actions inscrites dans le contrat national de la filière bois du CSF ;

Avec une gouvernance modifiée et élargie :

- La commission régionale de la forêt et du bois est présidée conjointement par le préfet de région et le *président du conseil régional* – par ailleurs devenu autorité de gestion des fonds UE -
- Sont spécifiquement membres le *Président de la structure interpro. régionale*, 5 représentants de l'*industrie du bois*, et un représentant de la production d'ENR.

Défi 2 : Accompagner les entreprises (2/3)

Institutions régionales : enjeu sur le fonctionnement des « Commissions régionales de la forêt et du bois », chargées par le Code Forestier :

Courrier du CSF bois aux Préfets et Présidents de Régions (14 octobre 2015) informant que:

- Le contrat national de filière porte une stratégie dorénavant globale, interprofessionnelle et interministérielle pour améliorer la compétitivité de la filière tout en valorisant la ressource française;
- Les **interprofessions régionales**, qui rassemblent comme membres les acteurs institutionnels et les représentants des associations professionnelles d'amont et d'aval, assureront « **en cheville ouvrière** » pour le CSF bois pour le suivi des travaux en CRFB (= *partage d'informations assurant la cohésion entre actions des contrats nationaux et régionaux et bilans régionaux périodiques*).
- **Point de vigilance** : le décret relatif aux CRFB n'inclue pas d'alinéa décrivant qu'il faut consolider cette coordination entre niveaux de façon à veiller à la cohérence d'ensemble des politiques pour le secteur forêt bois.
- Impliquera pour les interpro. régionales un **travail de concertation** (dont ordres du jour des séances CRFB) favorisant une coordination inter-services économie-environnement-logement-agriculture placée sous l'autorité du Préfet, et avec le Président du Conseil Régional.



Défi 2 : Accompagner les entreprises (3/3)

- Retour d'expérience séminaire CSF sur le PIA et des présentations en bureau des dispositifs d'accompagnement aux développement des entreprises (CAMBIUM, bilan de partenariat 2015 Bpifrance et CSF ...) :
Expérimenter en région une demi-journée de présentation aux entreprises de l'offre de service « financement du développement et de l'innovation » mobilisant les acteurs régionaux en direction des entreprises de transformation du bois (DR ADEME, Chargés d'affaire BPI, interpro. régionale, DIRRECTE, DRAAF, ...) - Projet à définir et localiser avec FBR

Défi 3 - Sécuriser les approvisionnements des industries (1/2)

- Formalisation et argumentation d'une position de filière (juillet), demandant, dans le cadre des **politiques publiques de transition énergétique biomasse**, l'instauration d'un dispositif de soutien public financier équilibré entre le développement la demande (fonds chaleur, tarif de rachat de l'électricité « verte » ...) d'une part et **l'incitation à la mobilisation de la récolte forestière et au renouvellement forestier** d'autre part.
- L'incitation forestière serait financée sur les recettes de la taxe carbone, **200 millions d'euros par an proposés représentant 5% du produit de la taxe**. Ce cofinancement permettrait d'améliorer 60 000 ha/an de peuplements pauvres, de régénérer 50 000 Ha /an (naturel et plantation), de créer 1 000 Km/an de desserte.
- L'enjeu est de **pérenniser la logique de projet des AMI Dynamic Bois** actuels de l'ADEME (35 millions en 2015, 20 millions en 2016), qui ne sont pas financés structurellement pour 2017 et suivant. *On notera une bonne répartition régionale des projets retenus du premier AMI..*

Défi 3 - Sécuriser les approvisionnement des industries (2/2)

- Capter une part du flux actuel de déchets bois partant en enfouissement (1 millions de tonnes), relocaliser une partie du flux de déchets bois exportés pour valorisation hors territoire (1 millions de tonnes), sur un gisement total de 7 millions de tonnes : ce sont les potentialités assignées au plan déchet bois réalisé sous maîtrise d'ouvrage du CSF bois.
- Objectif : Optimiser les usages bois selon la chaîne de valeur; répondre à la concurrence d'usage BE / BI lorsque la demande est en tension. Les industriels sont impliqués dans les travaux du plan.
- Double approche : augmenter la valorisation des déchets bois du BTP (déchets mobilier déjà bien collectés); mieux qualifier en centre de tri la fraction des déchets « dits de classe B » : large spectre d'état entre bois non adjuvanté et bois adjuvanté, à mettre en relation avec possibilités de revalorisation matière ou énergie.
- Visite de sites de tri cet été pour compléter les données d'expertise (FCBA); rendu de l'étude décembre 2016.
- Les régions ont un rôle important à jouer dans l'animation de la collecte des déchets bois (du BTP, industriels ...)

Défi 4 - Développer le bois dans la construction (1/3)

- Formalisation et argumentation d'une position de filière (juin) demandant au MEEM (DHUP), et obtenant, que le nouveau référentiel de performance environnementale pour le bâtiment neuf ait une exigence spécifique pour le niveau d'émission de GES de la partie strictement construction (non cumulée avec la phase d'usage du bâtiment); et que les performances soient appréciées sur la durée complète de cycle de vie du bâtiment.
- Ce nouveau référentiel ressort favorable à une prescription accrue des solutions bois pour la construction, et pour l'aspect renouvelable du matériau (cycle de vie).

Défi 4 - Développer le bois dans la construction (2/3)

- Renouveler un accord-cadre national bois construction, favorisant la prescription des solutions bois. C'est le projet « Alliance Bois Construction Rénovation Environnement » : action **CSF** (Défi 4) **conduit avec FBR** (méthodologie, pilote de l'action) en interaction avec le **ministère en charge du Logement**.
- Démarche d'entraînement des signataires (nationaux et en régions) de l'Alliance à inscrire les solutions bois comme outils spécifiques permettant d'atteindre les objectifs de performance environnementale du bâtiment neuf et de la transition énergétique pour la rénovation;.
- Volonté de travailler au suivi et recueil des données au niveau régional en lien avec les CERC (Cellules régionales de la construction), les associations interpro. régionales (cf enquête de la construction bois), les Conseils régionaux et les DREAL.
- L'objectif est de fédérer un cadre pour une dynamique multi-acteurs de prescription des solutions bois dans la construction, tout en améliorant l'offre française aux besoins du marché (engagement de la filière pour l'Alliance). Prochaine réunion de travail du « 1r cercle » : 5 septembre.

Défi 4 - Développer le bois dans la construction (3/3)

En étroite relation avec les travaux de Adivbois, utiliser les bâtiments emblématiques pour changer le regard social sur le bois (performance, modernité, design)



⌚ A render of the wooden structures planned for the Baobab development in Paris. Illustration: Michael Green Architecture